Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_09-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_24NOV25_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
République Française

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	12	14

Conseil Municipal : séance du 24 novembre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 17 novembre 2025
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Sébastien BOUVIER, Karine CONQUER, Vincent ROCHE, Patrick AGAESSE, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Loïc BRAULT, Gilles LE MOROUX; Anaïs LE HUNSEC ; Hélène PADELLEC.
Absents ayant donné pouvoir : Hélène MAHEO a donné pouvoir à Christèle PERREL ; Yann RAOUL, a donné pouvoir à Patrick AGAESSE
Absent : Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN
Secrétaire de séance : Colette FOUILLOUX

---

09 Projet d'installation de la vidéoprotection

Madame le Maire informe que suite à la délibération du 31 mars dernier actant la réalisation d'une étude de faisabilité par Morbihan énergie en coopération avec la cellule sûreté de la Gendarmerie, les préconisations de la gendarmerie ont été rendue et sont en cours d'étude par Morbihan Energie (une délibération spécifique sur ce point est prévue).

Une rencontre avec les chargés d'étude de Morbihan Energie s'est tenue le 12 novembre 2025 et a permis de définir la méthodologie et le calendrier suivant :
Suivant les préconisations de la Gendarmerie, il est prévu des caméras dédiées à la lecture de plaques d'immatriculation et 2 caméras contextuelles (nombre à affiner en fonction de l'étude technique réalisée par Morbihan Energie).

Cette étude technique Morbihan Energies portera entre autres sur :
-définition de l'alimentation électrique pour chaque caméra
-définition des modalités de transfert des données
-spécificités du local de visionnage
-préparation des cahiers des charges et gestion de la consultation (LOT8 – vidéoprotection)
-préparation des demandes d'autorisations préfectorales
Soit un délai de mise en œuvre de 8 à 12 mois

Le déploiement – et les demandes de subvention – pourront se faire en 2 phases.

Pour financer ce projet, il est possible de bénéficier de subventions au titre de la DETR (Dotation en Equipement des Territoires Ruraux) et/ou via l'appel à projet du « Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ». Morbihan Energie peut également contribuer à hauteur de 30 % sur les prestations de génie civil et de câblage.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_09-DE

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant		Recettes	Montant	%
			ETAT - DETR	33 000,00 €	30%
Travaux liés à la préparation, l'installation et la mise en service de la vidéoprotection	110 000,00 €		ETAT - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation	27 500,00 €	25%
			Morbihan Energie (30% sur les prestations de génie civil et cablage)	5 000,00 €	4,5%
			Commune	44 500,00 €	40,5%
TOTAL	110 000,00 €		TOTAL	110 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ➔ de valider le projet présenté ci-dessus ainsi que son plan de financement prévisionnel
- ➔ d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute subvention liée à la réalisation de ce projet

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 26 novembre 2025

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.